

Conseil Municipal

Le lundi 5 octobre 2015, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, BARDY Marie-Christine, CROS Patricia, FONTAINE Dorothee, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis, BERGERAULT Eric, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian, PHILIPPE Narcisse et REMANJON Patrice.

Absente excusée : Mme CHARPENTIER Céline.

Secrétaire de séance : M. NOUAT Christian.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des possibilités de modification des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016, souhaite revoir ces dispositions lors d'une prochaine réunion de la commission municipale des finances.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Enfance jeunesse : il est rappelé à l'Assemblée que l'inauguration des locaux du nouveau Centre de Loisirs aura lieu le mercredi 14 octobre prochain à Saint Martin d'Auxigny.

Espaces verts : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a informé de son accord pour l'octroi d'une participation financière pour la mise en œuvre du plan de gestion différenciée concernant les espaces verts.

Commission communication : une petite cérémonie a été organisée le 18 septembre pour l'accueil des nouveaux arrivants et a connu un franc succès avec plus d'une trentaine de participants. Le prochain repas des Aînés aura lieu exceptionnellement le samedi 5 décembre et le menu proposé par un traiteur de Sainte Solange est choisi par le Conseil Municipal. Un tour de table est fait pour connaître la présence ou non de chacun pour la bonne organisation de cette animation. Le projet de couverture de l'agenda 2016 est présenté au Conseil Municipal. Les dates des manifestations publiques pour la prochaine année 2016 sont données pour information.

Voirie communale : une réunion publique avec différents partenaires et les riverains de la route des Aix sera prévue le jeudi 15 octobre prochain au Centre d'accueil en vue de présenter les différents travaux qui seront réalisés route des Aix.

LOI NOTRE : Le Maire fait part des principaux points qui marquent la nouvelle loi NOTRe avec notamment le regroupement de communautés de communes dont le nombre total d'habitants n'atteint pas les 15 000 habitants. C'est le cas de la Communauté de Communes en Terres Vives et l'union avec les Hautes Terres en Berry et éventuellement celle des Terroirs d'Angillon est envisagée. Une prochaine réunion est programmée avec les Maires des communes de ces trois intercommunalités.

GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE : le Maire indique que certains travaux contenus dans la proposition d'agenda d'accessibilité programmée concernant les abords de la mairie (école, mairie et secrétariat) pourraient être groupés avec le projet de construction de la garderie et du restaurant scolaire. Cette possibilité sera à étudier. Après avoir pris connaissance des chiffres de fréquentation de la cantine et de la garderie, le Conseil Municipal décide de demander une extension de 20 m² au projet présenté concernant les locaux de la garderie, afin de mieux s'adapter à la réalité des effectifs actuels. La présentation d'un programme de personnel du service à l'enfance dans ces nouvelles structures est faite à l'Assemblée et une formation du personnel actuellement en place sera envisagée notamment pour l'encadrement de ce même service.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié plusieurs propositions décide de confier :

La mission de contrôle des travaux à la SOCOTEC de Bourges, la mission SPS à l'APAVE de Bourges et l'Etude des Sols à la société Géotechnique de Vallon en Sully.

TERRAIN DE FOOTBALL ET VESTIAIRES : les agents municipaux sont intervenus sur le terrain de football réservé aux rencontres officielles, agrémentant provisoirement son état. L'amélioration de ce terrain est à l'étude et l'avis d'une personne spécialisée sera requise. Concernant les vestiaires, plusieurs solutions seront étudiées en vue de la réfection des locaux existants ou de la reconstruction pure et simple. La Fédération Française de Football pourrait subventionner ces travaux si réfection, dans le cadre de l'opération « Horizons bleus 2016 ».

TERRAIN DES MORAITS : le Maire donne connaissance du courrier reçu d'un habitant du hameau « Les Moraits » relatif à une demande d'acquisition d'une partie du chemin rural des Moraits. Parallèlement un courrier a été reçu d'un usager de ce chemin pour un accès à une parcelle lui appartenant. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, ne souhaite pas vendre la partie du chemin rural des Moraits.

ANTENNE FREE MOBILE : la Société FREE Mobile a demandé une entrevue avec le Maire pour l'éventuelle installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le Château d'eau. Le Maire indique qu'il est prêt à recevoir le représentant de cette société avant la vérification de la faisabilité technique du projet et l'accord de toutes les parties prenantes.

TERRAIN LA PIERRE POINTE : le Conseil Municipal, après avoir été informé de la mise en vente d'une parcelle boisée sise à la Pierre Pointe, à proximité de la route des Thébaults, décide de ne pas exercer le droit de préférence conformément aux dispositions des articles L 331-24 et suivants du Code Forestier.

EMPOISSONNEMENT DE L'ETANG. : le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis reçus accepte l'empoissonnement de l'étang communal par l'EURL BOELY de Mézières en Brenne. Il est par ailleurs noté que la fréquentation de l'étang a été supérieure à l'an passé.

INFORMATIONS DIVERSES : Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, refuse de donner un tarif préférentiel de location de la salle des fêtes à une association extérieure à la Commune pour une manifestation en 2016.

Séance levée à 22 h 30.